



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 88/2025

OBJET : Approbation de la Convention Territoriale Globale entre la commune de Morangis et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne pour la période 2026 2030

Le Conseil municipal a été convoqué le 09/12/2025 (article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le 15 décembre deux mille vingt-cinq, à 19h30, le Conseil municipal de la ville de Morangis s'est réuni sous la présidence de Mme Brigitte VERMILLET, Maire.

Étaient présents : Mme Brigitte VERMILLET, Maire, Mme Marie HAMIDOU, M. Robert ALLY, Mme Jeannette BRAZDA, M. Jean-Jacques LEGRAND, Mme Quynh NGO, M. Pascal LEROY, Mme Philomène PINTO, Adjointes au Maire ; M. Claude DELOBEL, M. Albert BLOSSI, M. Yvon COADOU, M. Paulo RAMOS, M. Daniel GIZZI, M. Thierry HORDESSEAUX, Mme Emmanuelle DI MAMBRO, Mme Caroline DELAIRE, Mme Valérie COUREAU, M. Lionel MARSAULT, Mme Laurence AGRAPART, Mme Christel JEANNOT, Mme Annette VIRLY RICHARD, M. Martial GAUTHIER, Mme Jacqueline BENJADDI, Mme Carole PERSONNIER, Conseillers municipaux.

Étaient absents et représentés : Mme Josiane GONZALEZ LAMOUREUX donne pouvoir à Mme Marie HAMIDOU, M. Serge HOUZIEL donne pouvoir à M. Robert ALLY, Mme Fabienne RIQUART donne pouvoir à Mme Jeannette BRAZDA, M. Dany CAMACHO donne pouvoir à M. Jean-Jacques LEGRAND, M. Corentin LEVY donne pouvoir à Mme Brigitte VERMILLET, Mme Brigitte JARDEL donne pouvoir à Mme Quynh NGO, M. Gilles PRENELLE donne pouvoir à M. Martial GAUTHIER.

Étaient absents : M. Anthony BUNELLE, M. Xavier DUGOIN

Mr Lionel MARSAULT, Conseiller municipal, a été désigné dans les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rapporteur : M. HAMIDOU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;
Vu le Code de l'Éducation, notamment l'article D.521-10 Modifié par décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 - art. 2,

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi

Vu le décret n°2021-1644 du 14 décembre 2021 relatif à la gouvernance des services aux familles et au métier d'assistant maternel

Vu le décret n° 2025-253 du 20 mars 2025 relatif au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant prévu à l'article L. 214-1-3 du code de l'action sociale et des familles

APPROUVE la Convention Territoriale Globale entre la commune de Morangis et la CAF de l'Essonne, y compris le diagnostic pour la période 2026 -2030

AUTORISE Madame le Maire à signer, au nom de la commune, ladite convention ainsi que tout document s'y afférent

Pour extrait conforme

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.

Madame le Maire
Brigitte VERMILLET



Délibération certifiée exécutoire

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.



Convention Territoriale Globale 2026-2030

Document de Synthèse
Conseil municipal
15 décembre 2025

Préambule

La Convention Territoriale Globale (CTG) conclue avec la Caisse d'Allocations Familiales, arrivera à échéance le 31 décembre 2025, après avoir été prorogée d'un (1) an, conformément à la délibération n° 010/2025.

La Convention Territoriale Globale (CTG) s'inscrit dans une démarche partenariale et innovante, visant à renforcer la cohérence et l'efficacité des politiques publiques sur un territoire donné. Elle rassemble les acteurs locaux, collectivités, État, opérateurs publics, associations et citoyens, autour d'objectifs communs de développement durable, de cohésion sociale et d'aménagement équilibré.

Ce cadre contractuel, fondé sur la confiance et la responsabilité partagée, permet de mutualiser les moyens, d'harmoniser les interventions et de répondre aux enjeux spécifiques du territoire, tout en respectant l'autonomie locale et la participation citoyenne. La CTG vise à mener des projets concrets, mesurables et adaptés aux réalités locales, tout en garantissant une gestion transparente et une évaluation des ressources.

Par cette convention, les signataires réaffirment leur engagement à œuvrer ensemble pour un territoire plus résilient, inclusif et porteur de sens, au service des générations présentes et futures.

Quelques rappels

Qu'est-ce que la CTG ?

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche qui vise à définir sur un territoire un cadre politique de développement des territoires et un renforcement de la cohérence, la coordination et l'efficacité des actions menées en direction des habitants d'un territoire.

Elle se concrétise par la signature d'une convention entre la Caf et la collectivité.

La CTG s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires et permet l'identification des priorités ainsi que la définition des moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté. En mobilisant l'ensemble des ressources du territoire, elle renforce les coopérations et contribue ainsi à une plus grande efficacité et complémentarité d'interventions.

Pourquoi signer une CTG ?

Pour :

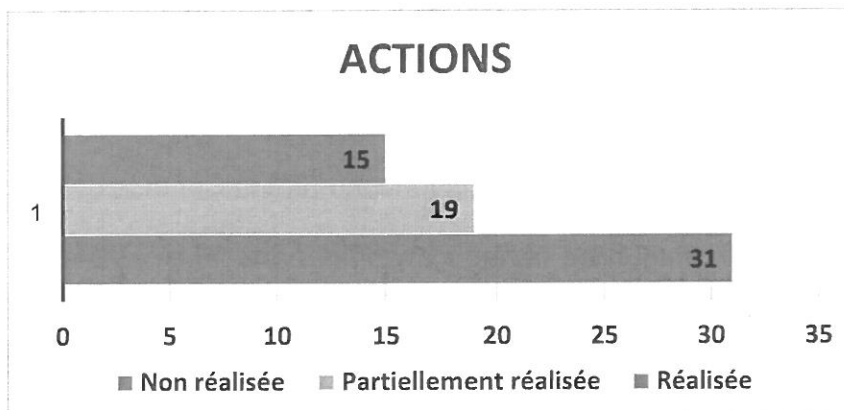
- Un diagnostic partagé de l'existant et des besoins du territoire.
- Un plan d'actions à moyen terme sur une période de cinq ans, selon les besoins de la population.
- Une démarche partenariale personnalisée et adaptée au contexte local.
- Un partenariat technique et financier avec la Caf, avec des règles simplifiées.
- Une action plus lisible pour les habitants.

Quelles sont les étapes nécessaires à la mise en place d'une CTG ?

- La préparation : s'approprier la démarche ;
- Le diagnostic du territoire : analyser les données sur la population, les équipements...
- La conception d'un plan d'actions : définir les priorités au regard du diagnostic (financements, moyens humains, équipements) ...
- Un suivi des actions : un comité de pilotage commun qui permet un suivi du plan d'actions sur l'ensemble de la période (2026-2030), des mesures d'évaluation de l'impact de chaque action.

Bilan synthétique de la CTG 2021-2025

Bilan général des actions



Les Concrétisations marquantes

<p>Petite Enfance</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Ouverture du jardin des Petits Pas sur une année complète ; <input type="checkbox"/> Organisation différents événements autour de l'accueil individuel 	<p>Parentalité</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Création d'outils de communication pour une meilleure visibilité des projets existants dans le champ de la parentalité ; <input type="checkbox"/> Création d'un poste de médiatrice au service des familles ;
<p>Enfance</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Mise en place du Pedt et du plan mercredi ; <input type="checkbox"/> Actions de sensibilisation des parents au respect des procédures ; <input type="checkbox"/> Simplification des procédures et l'appropriation du logiciel par les familles ; 	<p>Animation de la vie sociale</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Mise en place d'instances de participation citoyennes ; <input type="checkbox"/> Organisation d'évènements autour des projets réalisés.
<p>Jeunesse</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Ouverture d'un centre ressources jeunesse ; <input type="checkbox"/> Développement du partenariat avec le Collège et le lycée ; <input type="checkbox"/> Réalisation d'un diagnostic des attentes de la jeunesse 	<p>Accès aux droits et aux services</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Recrutement d'un chargé numérique ; <input type="checkbox"/> Création d'un service mobile d'offre de services (Prox-e-Bus) labélisé MSAP ; <input type="checkbox"/> Création d'un poste de chargé de mission handicap ; <input type="checkbox"/> Création d'un réseau partenarial

Les financements de la CAF

- Total Bonus territoire CTG : **434 538,68 €**
- Total Fonds publics et territoires : **145 597,94 €**
- Chargé de coopération : **93 707,16 €**

Les préconisations pour la période 2026-2030

<p style="text-align: center;">Petite Enfance</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Pérenniser le parc existant et développer des places en crèches ; <input type="checkbox"/> Inscrire quelques berceaux dans le dispositif de places à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) <input type="checkbox"/> Accompagner le RPE dans sa mission renforcée de Guichet unique 	<p style="text-align: center;">Parentalité</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Structurer l'offre parentalité : Faire évoluer le poste de la médiatrice familles, créer un réseau parentalité et des supports de communication numérique (application, journal, ...) <input type="checkbox"/> Soutenir l'offre parentalité par la création d'un Contrat Local d'accompagnement à l' scolarité (CLAS) et d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP))
<p style="text-align: center;">Enfance</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Renouveler le PEDT <input type="checkbox"/> Maintenir et poursuivre la formation des professionnels <input type="checkbox"/> Soutenir l'accès des enfants aux loisirs éducatifs 	<p style="text-align: center;">Animation de la vie sociale</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Favoriser une complémentarité des regards entre la municipalité et la MJC et mettre en synergie les actions ; <input type="checkbox"/> Encourager les initiatives des habitants via les instances citoyennes.
<p style="text-align: center;">Jeunesse</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Accompagner l'engagement et l'autonomie des jeunes via le déploiement de la Prestation Service jeunes ; <input type="checkbox"/> Renforcer le rôle et la place du Centre de Ressources et améliorer sa visibilité ; <input type="checkbox"/> Prévenir le décrochage scolaire en proposant un axe autour de l'accompagnement à la scolarité ; <input type="checkbox"/> Transférer les locaux du Club Ado ou augmenter la capacité de la structure actuelle 	<p style="text-align: center;">Accès aux droits et aux services</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Améliorer la visibilité du dispositif Prox-e-bus et renforcer l'équipe <input type="checkbox"/> Pérenniser et optimiser le réseau partenarial mis en place
<p style="text-align: center;">Handicap</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Axe à intégrer sur la prochaine CTG <input type="checkbox"/> Définir une politique handicap locale en direction du public (0-17 ans) en s'appuyant sur les ressources internes (réfèrent handicap, réfèrent santé inclusif) et externes (PRH91, MDPH) <input type="checkbox"/> 	<p style="text-align: center;">Logement</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Axe à intégrer sur la prochaine CTG

Les perspectives générales

- ✓ Mise en place d'un « schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant dans le cadre de la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi qui confère au bloc communal la qualité d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant ;
- ✓ Une convention territoriale globale sur une durée de 5 ans. Un avenant a été rédigé pour repousser d'un (1) an le renouvellement, portant ainsi la période de 2021 à 2025.
- ✓ L'obligation de nommer un Chargé de coopération qui pilote et contractualise les projets du territoire en coordonnant les interventions publiques, en apportant des arbitrages, en partageant l'information en continu et en mobilisant des expertises externes.;
- ✓ Désignation d'un référent par thématique ;
- ✓ Préconisation d'intégrer les axes Logement et Handicap en tant qu'axes à part entière dans la prochaine CTG.
- ✓ Nécessité de définir des indicateurs d'évaluation clairs, quantifiables et mesurables afin d'obtenir un bilan plus précis et pertinent ;
- ✓ Pérennisation et développement de la collaboration avec la MJC par l'intermédiaire de son Espace de vie sociale
- ✓ Mise en place d'une épicerie sociale.

La démarche de Renouvellement

Phase 1 - Janvier / Juin 2025

- ✚ 8 comités techniques créés par axe (ou thématique) stratégique pour réaliser diagnostic, les constats, les enjeux et les objectifs

Phase 2 - 04 juillet 2025 – Comité Stratégique

- ✚ Validation des enjeux, des objectifs stratégiques et opérationnels

Phase 3 - juillet/Novembre 2025

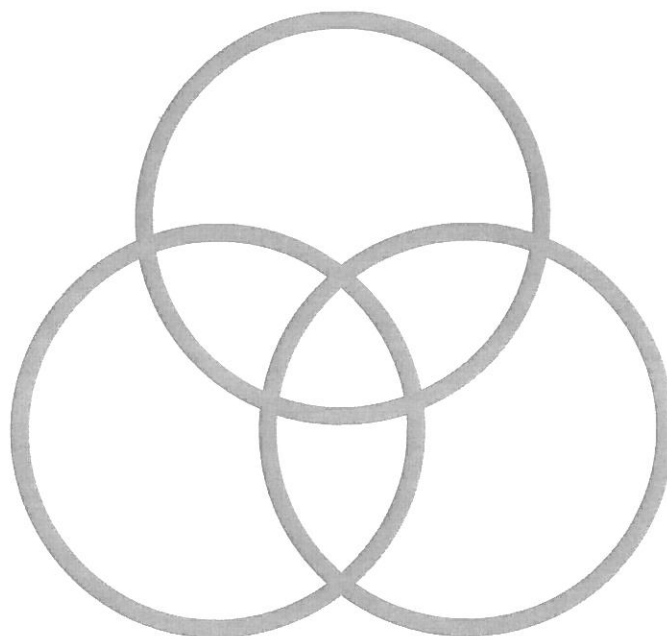
- ✚ Elaboration par les comités techniques des fiches actions
- ✚ Poursuite de l'élaboration de la trame finale de la CTG, avec précision des axes prioritaires, de la répartition des responsabilités et de l'articulation des actions
- ✚ Validation des actions par le Comité stratégique

Phase 4 – 15 décembre 2025

- ✚ Autorisation donnée à Mme le Maire de signer la convention

AXES / ENJEUX / OBJECTIFS

2026 -2030



Diagnostic succinct des caractéristiques du

territoire

Données géographiques :

- Morangis, situé dans le département de l'Essonne, appartient à l'Établissement Public Territorial (EPT) Grand-Orly Seine Bièvre créé le 1er janvier 2016 dans le cadre de la création de la Métropole du Grand Paris. Il se dénomme également EPT 12 car la Métropole du Grand-Paris a été divisée en 12 territoires (Paris + 11 EPCI : Établissements Publics de Coopération Intercommunale). Elle dépend du bassin de vie de Paris et de la zone d'emploi de Saclay.
- Avec une superficie de 5 km², Morangis affiche une densité de 2 752 habitants par km² au dernier recensement (4 144 dans l'Epci et 728 dans le département).
- En termes d'occupation des sols, les zones urbanisées représentent 50 %, les zones industrielles et commerciales 26 %, les espaces verts et forêts 6 % et les territoires agricoles 19 %.
- Elle est délimitée en 5 quartiers.

Données Démographiques :

- La population légale officielle au 1er janvier 2025 est de 13 773 habitants
- La population est en hausse par rapport aux dernier recensement officiel de 2022 qui comptabilisait 13 211 habitants.
- Entre 2015 et 2021, une évolution de + 1,4% de la population, soit 731 nouvelles personnes, contre + 5,9% pour les communes essonniennes de l'EPT
- Un solde naturel positif (0,6) impliquant relativement plus de naissances que de décès, mais qui ne compense pas le solde migratoire négatif (0,4), impliquant plus de départs que d'arrivée
- Une forte présence de familles avec enfants :
 - 40% de familles avec enfants parmi les ménages, un taux similaire aux communes du 91 (42%) et largement supérieur au taux de la France métropolitaine (34%)
 - Les 25-54 ans représentent 39% de la population sur le territoire
 - 19% des nouveaux arrivants sur le territoire depuis moins d'un an ont entre 0 et 14 ans, alors qu'ils représentent déjà 17% de la population
- Toutefois un territoire vieillissant :
 - 25% de 60 ans et plus contre 21% dans l'Essonne et 20% en Ile de France
 - +27% de retraités entre 2010 et 2021
 - Un indice de jeunesse de la commune de 9,4, contre 13,5 à l'échelle des communes de l'EPT

Données économiques :

- Un territoire dynamique d'un point de vue économique (Données 2024) :
 - 6 204 emplois présents pour Morangis
 - 1 actif de la commune pour 1 emploi disponible, suggérant un bassin d'emploi aussi étoffé que dans les territoires de comparaison
 - Les acteurs notent la zone d'activité voisine du Grand Orly Seine Bièvre, qui peut constituer un bassin d'emploi
- Morangis bénéficie d'un accès à l'emploi favorable avec 78% d'actifs et un taux de chômage de 9%, inférieur à la moyenne régionale et en baisse depuis 2015. Entre 2024 et 2025, le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté de 23,6%, surtout chez les moins de 26 ans, avec des postes les plus recherchés en secrétariat, assistance et manutention.

L'emploi reste stable, 79% des actifs sont en CDI ou fonction publique, 11% en emplois précaires, et parmi les non-CDI, 25% en CDD et 29% indépendants.

- Les conditions d'emploi sont moins favorables pour les femmes : 14% à temps partiel, un salaire horaire moyen inférieur (16,90€ vs 19,10€ pour les hommes) et 60% des CDD occupés par des femmes.

Données au niveau du logement :

- Le PLU de Morangis, approuvé en 2019 et modifié en 2023, encadre un parc de logements majoritairement de grande taille, avec 73% de propriétaires et une vacance faible (6,4%). Le parc privé est ancien et énergivore, avec 42% des logements évalués D, E ou F au DPE et 9,4% de ménages en précarité énergétique.
- Les prix de vente et de location sont supérieurs aux moyennes départementale et nationale, tandis que la construction annuelle reste soutenue.
- Le logement social représente 21,4% des résidences principales, avec un parc récent et peu de rotation, concentré surtout à Ormeteau et Croix Boisselière – Blés d'Or.
- La demande sociale reste forte, notamment pour les logements familiaux, avec des difficultés de gestion et de communication entre la ville et les bailleurs.
- Sur les dernières années, les signalements et la lutte contre l'habitat indigne reste stable à Morangis, mais les acteurs affirment faire face à des situations plus complexes qu'auparavant
- Globalement, Morangis présente une majorité de grands logements en propriété, mais avec des disparités par quartier et un service logement sous tension face à la demande.

Données au niveau de la Mobilité :

- Morangis est actuellement desservie par plusieurs lignes de bus mais ne dispose pas de gare, et la commune œuvre pour l'arrivée d'une gare de la ligne 14 ou 18.
- La création d'une gare routière permettrait de désenclaver le nord de l'Essonne, faciliter l'accès à l'emploi et aux pôles économiques autour d'Orly, et améliorer les déplacements des habitants et étudiants. Elle contribuerait également à limiter le trafic de transit et à proposer un transport public performant et direct. Enfin, elle soutiendrait l'accès aux établissements de santé et aux objectifs de la Zone à Faibles Émissions.

Données sur La fiscalité et le niveau de vie :

- Morangis est globalement plus aisée que la moyenne départementale et nationale, avec un revenu annuel moyen de 34 952€ par foyer et un revenu médian disponible de 26 260€.
- Les inégalités sont modérées (rapport interdécile de 3,1) et 43% des foyers sont non-imposés. Le taux de pauvreté est limité à 10% (1 369 habitants) contre 14% pour l'Essonne ou encore 15% pour la France métropolitaine, avec 4,2% des ménages bénéficiaires du RSA.
- Toutefois, des disparités existent selon les quartiers : Ormeteau présente un taux de pauvreté de 16% et un revenu médian de 21 710€, contre 5% et 30 030€ à Poirier-Marlé.
- La population reste relativement aisée, mais la précarité et le recours à certaines aides continuent de progresser.

Données sur La population Allocataire :

Au 1^{er} janvier 2024, 56 % des habitants de Morangis sont couverts par la Caf, représentant 2 463 foyers dont 70 % avec enfants à charge.

- La majorité des allocataires sont des couples avec enfants (50 %) et 20 % sont des familles monoparentales.
- Les prestations versées concernent principalement la famille (61 %), le logement (27 %), le jeune enfant (19 %) et la précarité (42 %). Parmi les prestations précarité, 709 foyers perçoivent la prime d'activité, 232 le RSA et 149 l'Aah, avec 5 % cumulant un minimum social et la prime d'activité.
- Enfin, 27 % des foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus (1 253 €/mois par UC), un niveau inférieur à la moyenne intercommunale et départementale.

AXE PETITE ENFANCE

CONSTATS

Accès limité aux modes de garde Le Relais Petite Enfance (RPE), porte d'entrée du service

ENJEUX

- ✦ Maintien de l'offre d'accueil collectif
- ✦ Amélioration de l'accompagnement des parents dans leur recherche d'un mode de garde
- ✦ Réponse aux besoins des familles avec enfants de moins 3 ans inscrits dans une démarche d'insertion professionnelle
- ✦ Garantie de la qualité d'accueil tant du côté de l'accueil collectif qu'individuel
- ✦ Amélioration de l'attractivité des métiers de la petite enfance

OBJECTIFS

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
Augmenter et pérenniser le parc existant	Poursuivre l'optimisation des structures
	Augmenter le nombre places en accueil collectif municipal de 40 %
Coordonner l'offre et la demande des différents modes d'accueil	Accompagner le RPE dans sa mission renforcée comme l'unique point d'entrée des familles en matière d'information sur l'ensemble des modes d'accueil
Favoriser l'accueil d'enfants de – 3 ans dont les parents sont inscrits dans une démarche d'insertion professionnelle	Réserver le nombre de places de 12% dans les Eaje au profit d'enfants de moins de 3 ans dont les parents sont à la recherche d'un emploi ou en formation
Faire du RPE un lieu ressources, de assistants maternels rencontres et d'échanges pour les professionnels et les familles	Renforcer le rôle du RPE dans sa mission de lieu de professionnalisation des, de assistants maternels
	Accompagner les parents dans l'appropriation de leur rôle de particulier employeur
Améliorer la qualité d'accueil dans les Etablissements Accueillant de Jeunes Enfants.	Soutenir la formation des agents Petite Enfance.
	Accompagner les parents dans l'appropriation de leur rôle de particulier employeur

Pistes d'actions :

- ✦ Créations de place d'accueil
- ✦ Formation et valorisation des personnels de la Petit Enfance
- ✦ Etudes et optimisations des pratiques des professionnels
- ✦ Soutien des parents dans leurs démarches de particuliers employeurs
- ✦ .../...

AXE ENFANCE

CONSTATS

Manque de cohésion éducative : La coordination entre acteurs est défaillante, freinée par l'absence d'outils communs, de stratégies partagées et d'une communication efficace, ce qui complique le suivi des enfants.

ENJEUX

- ✦ La cohérence et/ou la continuité éducative
- ✦ L'engagement de l'enfant

OBJECTIFS

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
Harmoniser les valeurs et pratiques entre tous les acteurs éducatifs pour offrir un cadre stable et une progression fluide du parcours de l'enfant	Garantir le suivi de la scolarité d'un enfant en identifiant les besoins et les problématiques rencontrées
	Elaborer une stratégie commune au sein de la communauté éducative notamment sur des aspects de communication tout en respectant le champ de compétences et d'intervention de chacun
Développer l'engagement du public enfance (3/11ans) dans les projets collectifs dans un cadre garantissant la sécurité et le respect de chacun.	Permettre à un enfant d'aller de l'avant, oser s'impliquer au travers d'associations et d'actes de citoyenneté
	Permettre à un enfant, de pouvoir s'exprimer sans discrimination et sans préjugés
	Prévenir le harcèlement en développant des actions permettant l'acceptation des différences, la remise en question, l'observation et la prise de recul
Développer des actions permettant aux enfants de partager, de s'enrichir mutuellement et d'éveiller leur curiosité	Encourager des projets innovants autour d'actions intergénérationnelles et actions solidaires sur la commune
	Faire adhérer les acteurs locaux (<i>la ville, des associations et des établissements scolaires</i>) autour de dispositifs autour du sport
	Développer l'organisation de Sorties culturelles
Maintenir et développer les conditions d'accueil des enfants dans les structures existantes	Renouveler le Projet Educatif de Territoire en maintenant une qualité dans les projets proposés par les équipes d'animation en direction des enfants et en affinant les indicateurs d'évaluations
	Créer des salles à destination d'un ALSH dans le cadre d'une réhabilitation d'un établissement scolaire

Pistes d'actions :

- ✦ Harmoniser des pratiques et communication entre acteurs éducatifs
- ✦ Formation et valorisation des personnels de l'animation
- ✦ Renouveler la mise en place d'un projet éducatif territorial et d'un plan mercredi
- ✦ .../...

AXE JEUNESSE

CONSTATS

Dynamique à consolider : Les actions jeunesse progressent, mais leur pérennité exige une intégration dans une politique globale et durable.

Public jeune en retrait : Depuis la pandémie de Covid-19, toucher les 16-25 ans s'avère plus difficile, malgré leur

ENJEUX

- ✦ Structurer, coordonner et valoriser l'offre jeunesse locale
- ✦ Favoriser l'insertion et l'autonomisation des jeunes de

OBJECTIFS

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
Rendre la politique jeunesse attractive lisible, concertée, et adaptée aux besoins des tranches d'âge (11-15 ans, 16-25ans)	Renforcer la coordination des acteurs jeunesse du territoire
	Structurer et adapter l'offre jeunesse en fonction des besoins constatés
Améliorer les conditions d'accueil des jeunes dans les structures existantes	Adapter les locaux du Pôle Jeunesse et Citoyenneté et diversifier les lieux d'accueils afin de proposer des lieux de vie attractifs en direction du public jeunesse
Structurer un plan global d'aide à l'orientation et à l'insertion	Accompagner les jeunes dans leur parcours d'orientation, d'autonomie et d'insertion professionnelle
	Renforcer l'autonomie via la mobilité et l'accès à l'emploi
Développer une politique jeunesse attractive et participative autour du sport, de la culture et de l'engagement citoyen	Impliquer les jeunes dans la conception des actions jeunesse
	Impulser à l'engagement citoyen par des dispositifs à contrepartie
	Valoriser les projets à moyen/long terme à l'initiative des jeunes
	Renforcer les animations à visée éducative et citoyenne.

Pistes d'actions :

- ✦ Créer un outil de pilotage de l'offre de service sur le territoire
- ✦ Repenser le Pôle jeunesse et citoyenneté dans une démarche innovante, tant sur le plan structurel que de l'aménagement des locaux.
- ✦ Créer un programme d'orientation et d'insertion sociale et professionnelle
- ✦ Créer un dispositif "Les Jeunes S'engagent" – Commissions thématiques et actions citoyennes
- ✦ .../...

AXE PARENTALITÉ

CONSTATS

Visibilité à renforcer : Malgré des progrès, la communication autour des actions parentalité sur le territoire doit encore gagner en clarté et en accessibilité.

ENJEUX

Garantir une meilleure accessibilité de l'information sur le champ de la parentalité en direction des familles

OBJECTIFS

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
Rendre lisible et visible les supports de communication diffusés / mis à disposition des familles	Créer un label parentalité sur les supports de communication
	Renforcer la communication des différents acteurs intervenants sur le champ de la parentalité sur le territoire de la commune
Coordonner et associer les parents dans la réflexion et la construction de projets sur la thématique de la Parentalité	Optimiser la coordination et la participation des parents sur les différentes offres liées à la parentalité émanant de la municipalité ou à l'initiative des partenaires (EVS, associations...)
Développer l'offre parentalité sur le territoire	Soutenir la fonction parentale

Pistes d'actions :

- ✦ Créer un logo Parentalité
- ✦ Mettre en place des temps d'échanges réguliers entre les acteurs locaux de la parentalité pour favoriser la collaboration et améliorer la communication sur les enjeux liés à la parentalité sur le territoire
- ✦ Créer un lieu d'accueil enfants/ parents (LAEP)
- ✦ Créer des évènements réguliers en direction des familles
- ✦ .../...

AXE ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

CONSTATS

La création des cinq comités de quartier en 2021 n'a pas pleinement atteint son objectif, les référents n'ayant pas clairement appréhendé leurs missions.

La municipalité souhaite renforcer l'implication des bailleurs ainsi que des

ENJEUX

Un développement du vivre ensemble et des liens sociaux sur le territoire notamment par la prise de conscience du collectif et de l'intérêt général

Une réflexion à mener sur la territorialisation de l'animation de la vie sociale (prise au sens large, pas uniquement au travers de l'action de la ville, des associations et de l'espace de vie sociale) et de sa

OBJECTIFS

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
Développer la conscience du collectif et l'intérêt général	Informier et sensibiliser les morangissois sur les notions de participation Citoyenne
Encourager les initiatives citoyennes	Pérenniser les instances citoyennes et en développer de nouvelles.
	Valoriser l'implication des habitants.
Renforcer le partenariat entre l'EVS et la ville pour assurer une collaboration plus efficiente	Développer des projets partenariaux
Mobiliser le partenariat local dans le champ de l'animation de la Vie sociale	Identifier les partenaires sur le champ de l'animation sociale (Ville, CCAS, EVS/MJC, Bailleurs, Associations, Comité de quartier)
	Accroître la visibilité des associations locales pour favoriser leur engagement sur le territoire communal.

Pistes d'actions :

- ✦ Faire appel à un partenaire afin d'accompagner la Ville, les Comité de quartier et la population dans une démarche de repenser la participation citoyenne pour d'avantage d'implication et d'efficacité au service de l'intérêt générale
- ✦ Identifier et valoriser le bénévolat
- ✦ Proposer des conventions de partenariat souples dans un cadre léger permettant au bailleur de s'engager à cofinancer ou soutenir certaines actions
- ✦ .../...

AXE ACCES AU DROITS

CONSTATS

Depuis la création du proxibus en décembre 2023, la fréquentation reste faible à Morangis et la coopération avec les communes partenaires demeure limitée, malgré la diversification des actions du conseiller numérique.

Les publics non francophones rencontrent des

ENJEUX

Penser et construire l'accès aux droits de façon concertée afin de mettre en réseau les acteurs pour mailler le territoire communal et celui du canton pour lutter contre l'isolement

Poursuivre les actions engagées pour mieux repérer les personnes qui ne

OBJECTIFS

Objectifs stratégiques	Objectifs Opérationnels
Maintenir et optimiser les dispositifs d'accès aux services et aux droits	Faire l'analyse des besoins liés aux services proposés par le Proxibus et le conseiller numérique afin d'adapter au mieux les moyens nécessaires à l'optimisation du dispositif
	Accompagner les professionnels dans leurs missions d'accueil
Renforcer le partenariat entre les acteurs du champ social et de l'accès aux droits	Identifier les acteurs privilégiés afin de créer une collaboration active et efficiente
Promouvoir une stratégie de culture partagée sur la santé mentale sur le territoire communal	Dresser un état des lieux partagé de la santé mentale sur le territoire de Morangis

Pistes d'actions :

- ✦ Analyser les besoins et optimiser les services du Prox-e bus et du Conseiller numérique
- ✦ Renforcer l'accessibilité et l'inclusion par la mise à disposition d'outils, de supports multilingues et de partenariats spécialisés
- ✦ Mettre en place des assises sur la question de la santé mentale (Réunir les professionnels, les partenaires (cpam, ars...) et les familles et les faire échanger
- ✦ .../...

AXE LOGEMENT

CONSTATS

L'offre de logements sociaux familiaux (T4-T5) reste insuffisante et les critères d'attribution demeurent mal compris par le public.

Bien que le nombre de signalements d'habitat indigne soit stable, les

ENJEUX

Permettre aux familles morangissoises de pouvoir rester sur le territoire et ce quel que soit la situation familiale.

Garantir un habitat aux morangissois dans le respect de la législation sur le

OBJECTIFS

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
Définir un schéma de développement du parc immobilier en fonction de l'évolution démographique	Adapter l'offre de logements aux besoins du territoire
Prévenir et lutter contre l'habitat indigne et le surpeuplement	Etudier la faisabilité de sanctionner les marchands de sommeil
	Agir sur les propriétaires ou bailleurs privés
	Promouvoir un partenariat avec la Caf par le biais d'un conventionnement (échange de données / Caf/ Ville et Caf /Ept)
Améliorer la communication et la connaissance des dispositifs	Mettre un pace une stratégie d'information en direction de professionnels et des usagers sur le logement social
Mettre en place une stratégie de lutte contre les impayés de loyer	Sensibiliser les bailleurs du parc privés aux impayés de loyers avec l'appui de la caf

Pistes d'actions :

- ✚ Mettre en place des CIL (Commission Impayée de Loyers) pour bailleurs privés
- ✚ Conventionner avec la CAF / l'EPT / les villes sur le Permis de louer
- ✚ Prévoir des temps d'échange entre partenaires à travers la convention
- ✚ Vulgariser les procédures d'accès procédure insalubrité et le logement social
- ✚ .../...

AXE HANDICAP

CONSTATS

Depuis 2014, la commune a structuré une politique handicap complète, en créant plusieurs instances dédiées, un poste de chargée de mission et divers outils d'information et de sensibilisation.

Des actions concrètes favorisent désormais l'inclusion, notamment un livret d'accueil pour les enfants en situation de handicap et une semaine dédiée de sensibilisation.

Le nombre d'enfants concernés augmente toutefois avec 90

ENJEUX

Favoriser l'intégration et l'inclusion de tous pour tendre vers l'égalité citoyenne

Promouvoir l'accessibilité et les transports en commun et améliorer les

OBJECTIFS

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
Accompagner à l'inclusion des enfants et des jeunes porteurs de handicap dans les structures de droit commun	Sensibiliser et former les animateurs et le personnel de la petite enfance à l'accueil d'enfants en situation de Handicap.
	Développer des actions de sensibilisation des enfants sur la différence.
	Informers les Morangissois des possibilités d'accueil scolaire et périscolaire dès l'école maternelle.
Promouvoir l'emploi des personnes en situation de handicap	Développer le partenariat avec les acteurs de l'emploi (Mission Locale, CAPEMPOI, PLIE, Pôle Emploi, fondation Sillery...).
Promouvoir l'accessibilité des lieux culturels, de loisirs et des équipements sportifs.	Faciliter la participation des personnes en situation de handicap aux activités et manifestations culturelles, artistiques, sportives, de loisirs
Renforcer l'information et la concertation avec l'appui de la Commission Extra-Municipale Handicap (CEMH)	Développer les actions partenariales
	Sensibiliser la population aux différents handicaps.
Garantir la mobilité sur l'ensemble du territoire communal	Développer et/ou adapter le réseau de transport aux personnes à mobilité réduite
	Veiller sur le nombre de places de stationnements adaptées sur le territoire de Morangis.

Pistes d'actions :

- ✦ Former le personnel accueillant les enfants porteurs de handicap
- ✦ Aménager des emplacements PMR sur la ville
- ✦ Développer tous les canaux d'information pour accompagner les parents d'enfant en situation de handicap
- ✦ Travailler sur des journées thématiques sur le handicap tout au long de l'année
- ✦ .../...

